

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d'Abitibi-Ouest**

Le 18 décembre 2018

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle du Conseil, mardi le 18 décembre 2018, à 19h30, formant quorum sous la présidence du maire M. Pierre Godbout et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Claude Laroche, Vital Carrier, Hugh Fortier et Réal Rancourt
M^{me} la conseillère Priscillia Lefebvre

Était absente M^{me} la conseillère Diana Bruneau.

M^{mes} Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale et Kate Morin secrétaire-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

2018-12-210 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant l'item varia ouvert.

2018-12-211 Vente des lots épars

M. Dany Labranche désire acquérir le lot 5 048 187, lorsque la municipalité aura finalisé les procédures afin que M. St-Pierre démolisse son l'abri sommaire. Le prix de ce lot est de 22 480.80 \$ plus les taxes applicables.

Les frais notariés relatifs à ces transactions sont à la charge de l'acheteur.

Il proposé par Claude Laroche, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la vente de ce lot aussitôt que les procédures seront réglées.

Il est également proposé et résolu que le maire Pierre Godbout, et la secrétaire-trésorière/directrice générale Katy Rivard soient autorisés à signer conjointement tous les documents nécessaires relatifs à cette transaction pour et au nom de la municipalité de Poularies.

2018-12-212 Sécurité civile - demande d'aide financière - volet I

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

Que la municipalité autorise la directrice générale, madame Katy Rivard à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2018-12-213 Indexation des salaires

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la rémunération des employés soient indexés de 2 % pour l'année 2019. L'indexation des salaires sera effective au 1^{er} janvier 2019.

Il est également proposé et résolu que la rémunération de la directrice générale, de la secrétaire-trésorière adjointe, de l'inspecteur municipal, du journalier et de l'aide-journalier soit indexée de 5 % additionnel au 2 % de base.

Les employés de la bibliothèque et de la salle Sporteck ne sont pas assujettis à ces indexations.

2018-12-214 Engagement d'un employé pour la Sporteck durant la période hivernale

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale M^{me} Katy Rivard procède à l'embauche de Mlle Coralie Lefebvre pour l'emploi d'animateur/trice à la Sporteck.

Les heures d'ouverture de la Sporteck seront les soirs, les fins de semaine et lors des congés scolaires.

Le salaire peut varier selon l'expérience jusqu'à un maximum de 14 \$ / l'heure.

Période de question

Aucune question.

2018-18-215 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Maire _____ **Sec.-très./dir. gén.** _____

Je, M. Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.